

**Directeur adjoint du CREPS de Strasbourg
Poste susceptible vacant à compter du 1^{er} Mai 2017**

Définition et présentation de l'établissement

Le directeur adjoint assiste le directeur pour diriger l'établissement, dans le cadre défini par les textes législatifs et réglementaires applicables, et notamment les articles L.114-1 et suivants du code du sport résultant de l'article 28 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, qui mettent en œuvre la décentralisation partielle des CREPS aux régions à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le centre de ressource, d'expertise et de performance sportive (CREPS) est un établissement public local de formation dans les domaines du sport, de la jeunesse et de l'éducation populaire, dont la gouvernance est partagée entre le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et la région du Grand-Est. Il assure des activités de niveau national et régional.

Pour exercer ses missions, le CREPS de Strasbourg est doté d'un budget de 4,2 M€ pour l'année 2017 et emploie 45 agents.

Activités essentielles du directeur adjoint en lien avec le directeur

- mise en œuvre des conventions liées au fonctionnement général du CREPS et à sa gouvernance
- préparation et mise en œuvre des délibérations du conseil d'administration
- proposition et impulsion de la stratégie de l'établissement
- accompagnement du projet d'établissement
- gestion de la sécurité des biens et des personnes qui fréquentent l'établissement
- liaison avec l'environnement : représentation de l'établissement, liens et partenariats avec les fédérations sportives, les collectivités territoriales, dialogue et concertation avec l'ensemble des acteurs intervenants
- piloter la coordination interne de l'établissement et les liaisons fonctionnelles et opérationnelles interservices

Compétences

Connaissances

- Organisation du sport et de la formation professionnelle en France
- Environnement institutionnel et administratif
- Droit administratif général
- Environnement professionnel dans les domaines des sports et de la jeunesse
- Médias et techniques de communication
- Règles relatives aux établissements recevant du public

Savoir-faire

	expertise	maîtrise	application	notions
Diriger une structure		x		
Animer une équipe	x			
Conduire des programmes et des projets et savoir en restituer les résultats		x		
Déléguer, contrôler et évaluer	x			
Communiquer en interne et au niveau des médias	x			
Travailler en réseau		x		

Animer le dialogue social		X		
Mettre en œuvre les techniques de négociation professionnelle		X		
<p><i>notions</i> : l'agent doit disposer de notions de base, de repères généraux sur l'activité ou le processus (vocabulaire de base, principales tâches, connaissance du processus global...)</p> <p><i>application</i> : l'agent doit savoir effectuer, de manière occasionnelle ou régulière, correctement les activités, sous le contrôle d'un autre agent, et savoir repérer les dysfonctionnements</p> <p><i>maîtrise</i> : l'agent met en œuvre la compétence de manière régulière, peut corriger et améliorer le processus, conseiller les autres agents, optimiser le résultat</p> <p><i>expertise</i> : l'agent doit savoir agir dans un contexte complexe, faire preuve de créativité, trouver de nouvelles solutions, former d'autres agents et être référent dans le domaine</p>				
<p>Savoir-être</p> <ul style="list-style-type: none"> - travailler en équipe - faire preuve d'autorité et de leadership - avoir le sens de la diplomatie et de la médiation 				
Conditions particulières d'exercice				
<p>Modalités et conditions de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> - Horaires atypiques, astreintes de direction, déplacements en métropole - Responsabilité, civile et pénale, liée à l'accueil du public et notamment de mineurs en internat - Poste non logé <p>Relations fonctionnelles et interlocuteurs particuliers</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil régional, élus et services chargés des sports, de la formation, des finances et du patrimoine - Autres collectivités intéressées par l'activité du centre - Responsables sportifs et associatifs <p>Conditions d'accès à l'emploi</p> <ul style="list-style-type: none"> - définies par le décret n° 2015-633 du 5 juin 2015 relatif aux emplois de direction des établissements publics de formation sous tutelle du ministre chargé des sports. L'emploi de directeur adjoint du CREPS de Strasbourg est classé en groupe 3 (arrêté du 17 juillet 2015 – JO du 28 juillet 2015) - durée dans l'emploi : 5 ans - Poste susceptible d'être vacant à compter du 1/5/2017 <p>Proximités et mobilités</p> <ul style="list-style-type: none"> - emplois fonctionnels : directeur d'autres établissements publics relevant du ministère chargé des sports, directeur de service déconcentré, cadre d'équipe de direction - les compétences et l'expérience acquises sur ce poste pourront être valorisées dans de nombreux environnements, vers des emplois de direction en établissements publics, en services déconcentrés ou en collectivités territoriales. <p>Formation</p> <ul style="list-style-type: none"> - des formations ciblées en gestion des ressources humaines ou en gestion budgétaire et comptable d'un établissement public sont possibles. 				
TRANSMISSION DES CANDIDATURES				
<p>Les dossiers de candidatures, constitués d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae et du dernier arrêté de promotion d'échelon ou du dernier arrêté de promotion dans l'emploi occupé, sont à transmettre par la voie hiérarchique, dans un délai de trente jours après la parution de l'avis de vacance au Journal officiel à :</p> <p>Monsieur Daniel SCHMITT, directeur du CREPS de Strasbourg, 4, allée du Sommerhof - BP 7 - 67035 Strasbourg Cedex 2, daniel.schmitt@creps-strasbourg.sports.gouv.fr avec copie à grh@creps-strasbourg.sports.gouv.fr.</p>				

Madame Laurence LEFEVRE, Directrice des sports, Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports,
direction des sports – 95, avenue de France – 75650 Paris cedex 13 – ds.a2@sports.gouv.fr

Références RIME

Famille professionnelle : Conception et pilotage des politiques publiques / management stratégique

Code fiche : CMP-40-A / Correspondance RIME : FPEEPP10 / Correspondance UCANSS : 1703